

No E.P.: 7492
Rue: 40, Avenue de Thônex

Commune: Thônex
Objet: Stationnement
Date parution: 29.07.2025

ENQUETE PUBLIQUE

**relative à un projet de réglementation locale du trafic
(au sens de l'article 4 de la loi d'application de la législation fédérale sur la
circulation routière, du 18 décembre 1987,
et de l'article 2 du règlement d'exécution de la loi d'application
de la législation fédérale sur la circulation routière, du 30 janvier 1989)**

A l'avenue de Thônex 40, sur le parking public aménagé à la hauteur du giratoire, deux bornes de recharge pour véhicules électriques sont aménagées au droit de quatre places de parc.

Afin de garantir une rotation suffisante des véhicules électriques effectuant leur recharge, la commune de Thônex nous demande de limiter la durée du parcage à 4 heures au maximum, les jours ouvrables de 8h à 19h, sur les deux cases desservies par la borne AC (courant alternatif) et à 1 heure au maximum, sur les deux cases desservies par la borne DC (courant continu).

Il convient, dès lors, de réglementer ces emplacements au moyen de signaux de parcage avec disque de stationnement, munis d'une plaque complémentaire comportant le sigle "Station de recharge" et la mention "Max 4h, jours ouvrables de 8h à 19h ", respectivement "Max 1h".

L'office cantonal des transports invite toutes les personnes intéressées à faire par écrit, dans un délai de 30 jours à compter de la publication dans la Feuille d'avis officielle, les observations relatives au projet susmentionné.

Le dossier relatif au projet susmentionné peut être consulté durant 30 jours à compter de la publication dans la Feuille officielle, sur demande auprès du standard de l'office cantonal des transports au 022 546 78 00.